



Commune de Rully  
5 Place de la Mairie  
71150 RULLY

## ARRÊTÉ DU MAIRE V35/2025

Portant sur réglementation de la circulation

Le Maire de la commune de RULLY,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la cérémonie du 27 avril 2025 qui aura lieu le 27 avril 2025 pour laquelle la place de la mairie 71150 RULLY, sera utilisée pour le bon déroulement de la manifestation ;  
Considérant que la circulation et le stationnement seraient dangereux Place de la mairie 71150 RULLY le dimanche 27 avril 2025.

## ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation les véhicules sera interdite Place de la Mairie 71150 RULLY, le dimanche 27 avril 2025 de 11h30 à 12h30

ARTICLE 3 : Les panneaux indiquant les réglementations seront mis en place par la commune de Rully.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de RULLY et affiché de manière visible au droit du chantier avant et pendant toute la durée de l'exécution

ARTICLE 5 : Madame le Maire, la Gendarmerie Nationale et le pétitionnaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à RULLY  
Le 14 avril 2025

L'adjoint délégué  
Alain RICHARD



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.